

## une tour de 200 m dans le secteur clichy-batignolles

### la mairie de paris se moque des Parisiens et du plan climat de paris !

Paris, le 20 octobre 2009

Anne Hidalgo, première adjointe au maire de Paris en charge de l'urbanisme, vient d'annoncer que le futur Palais de Justice de Paris, qui doit s'installer sur la ZAC Clichy-Batignolles, occuperait une tour de 200 mètres de haut[1]. Le Conseil de Paris a en effet voté lundi 19 octobre un amendement autorisant cette construction.

**En décidant la construction de cette tour de 200 m pour le futur Palais de Justice, dans ce qui devait être un éco-quartier exemplaire, la Mairie de Paris montre qu'elle se moque tout à la fois des enjeux climat/énergie, des souhaits des Parisiens et de la qualité de vie des habitants et des actifs du nord-ouest de la capitale et de la banlieue.**

C'est pourtant cette équipe municipale qui avait établi le Plan Climat de Paris, voté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2007, huit mois avant les élections. Ce plan prévoyait de construire un éco-quartier exemplaire sur la ZAC Clichy-Batignolles avec, en particulier, des bâtiments consommant très peu d'énergie et un « bilan carbone » globalement neutre. Mais, c'était il y a deux ans. **Aujourd'hui, avec le soutien actif des élus UMP, B. Delanoé, A. Hidalgo et les élus socialistes remettent le Plan Climat de Paris au placard et décident de construire sur la ZAC un monstre dévoreur d'énergie, en contradiction totale avec les objectifs fondamentaux de l'éco-quartier .**

Toutes les études sérieuses montrent en effet qu'efficacité énergétique et Immeubles de Très Grande Hauteur (ITGH) sont absolument incompatibles. La pratique indique qu'aucun ITGH ne consomme moins de 300 kWh/m<sup>2</sup>.an. Les améliorations technologiques ne laissent entrevoir rien de meilleur que 150 kWh/m<sup>2</sup>.an, soit trois fois plus que l'engagement de la Mairie de Paris et que le plafond légal indiqué par la loi Grenelle pour fin 2010 (50 kWh/m<sup>2</sup>.an). Même les tours de passe-passe proposés par certains (ne pas prendre en compte les ascenseurs par exemple) n'y suffiront pas. Ceci ne tient pas compte de la quantité d'énergie nécessaire à construire un ITGH, pourtant deux fois plus importante au mètre carré que pour un petit immeuble de bureau. Mais la Mairie de Paris ne reconnaît même pas ces réalités physiques. **La mégalomanie immobilière à court terme va à nouveau l'emporter sur les considérations environnementales à moyen et long terme.**

**Il y a vraiment de quoi rester abasourdi par cette annonce alors que la Mairie de Paris (tout comme le Parti Socialiste d'ailleurs) vient de signer l'Ultimatum Climatique[2] et que nous sommes à la veille du sommet international de Copenhague sur le changement climatique.**

Plus des deux tiers des Parisiens se prononcent pourtant contre la construction de tours de grande hauteur dans leur ville : un rejet constant et sans appel, accompagné du souhait qu'on détruise la tour Montparnasse !

Mais, les élections municipales de 2008 sont maintenant bien passées et la Mairie de Paris offre donc à ses administrés une deuxième tour Montparnasse de 200 m, cette fois-ci dans le secteur Clichy-Batignolles. Après la décision de la très grande tour de la Porte de Versailles, Bertrand Delanoë et ses adjoints persistent et signent contre la volonté des Parisiens.

Enfin, cette tour de 200m va avoir un impact très négatif sur la qualité de vie des habitants du secteur et des actifs qui viendront y travailler tous les jours, soit quelques 25 à 30 000 personnes au total. Déjà très dense, le secteur va le devenir plus encore. Cette décision accentue de surcroît le déséquilibre emploi-habitat de la Ville. Et la situation des transports en commun, très mauvaise depuis des années avec la saturation de la ligne 13, va devenir catastrophique.

Contacts :

Amis de l'EcoZac des Batignolles : Pierre Perbos - tél : 09.51.78.82.41

Réseau Action Climat – France : Olivier Louchard - tél : 01.48.58.83.92

CLER : Raphaël Claustre – tél : 06.03.85.87.96

---

[1] Voir le site paris.fr :

[www.paris.fr/portail/Urbanisme/Portal.lut?page\\_id=101&document\\_type\\_id=2&document\\_id=74991&portlet\\_id=820](http://www.paris.fr/portail/Urbanisme/Portal.lut?page_id=101&document_type_id=2&document_id=74991&portlet_id=820)

[2] Voir : [www.copenhagen-2009.com](http://www.copenhagen-2009.com)